

Règlement particulier du tournoi de MAUREPAS du 5 Mai 2018

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom Tournoi de MAUREPAS. Il se déroule le 5 MAI 2018 au Gymnase de la Malmedonne à MAUREPAS sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Maurice Paquet. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi de MAUREPAS est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories cadet classés minimum D8, junior, senior et vétéran. Les séries proposées sont **(R4/R5), (R6/D7), (D8/D9) (P10/P11) et (P12/NC)** dans les tableaux SH et SD.
- 2.2 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Dans la mesure du possible, le comité d'organisation privilégiera 2 sortants par poule. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre joueurs inscrits
- 2.3 Le nombre de joueurs est limité à 150. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions et préviendra les joueurs non retenus ou mis sur liste d'attente à la clôture des inscriptions.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 06 avril 2018**, les classements seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux) et le tirage au sort sera effectué le **Vendredi 20 avril 2018**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.2 Les frais d'inscription s'élèvent à **13€ par joueur**.
- 3.3 Le règlement par chèque libellé à l'ordre de CBM accompagné de la fiche d'inscription, est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante : **Nathalie VRIELYNCK, 29 avenue du bois, 78340 LES CLAYES SOUS BOIS (Tel : 06 44 76 41 36)**. Un courriel de confirmation sera envoyé à réception du règlement. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération et toute modification devra être faite par courrier ou par email (**tournoi.cbm78@gmail.com**).
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** c'est à dire que les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée (date de réception du paiement, le cachet de la poste faisant foi) sans restriction de moyenne, ni de classement dans les séries ouvertes.
- 3.5 Les inscriptions par club ou à titre individuel sont acceptées. Par contre, les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées seront supportées par le joueur ou le club en cause.
- 3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 22h30.

Article 4 : Forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi de MAUREPAS doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur dans les plus brefs délais par email à l'adresse **tournoi.cbm78@gmail.com**



si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;



si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif.

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Une buvette sera mise à la disposition du public et des joueurs pendant toute la durée du tournoi.
- 5.2 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles seront disponibles sur le site internet du club (<http://badmintonmaurepas.free.fr/>) dans la rubrique Actualités. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.3 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est **RSL Grade 3** ou **Yonex Mavis 500**, qui seront les volants prioritaires pour la catégorie P et NC sauf entente préalable entre les joueurs. Les volants seront fournis par le CBM pour les matches de Finales.
- 5.7 L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois maximum.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 Tout participant au tournoi s'engage à ne pas demander de droits à l'image en cas de prise de photos ou film lors du déroulement de la compétition.
- 5.14 La participation au tournoi de MAUREPAS requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).